

L'UGSEL Nationale propose une formation à la fonction de juge élèves et adultes, ayant déjà suivi une formation de jeunes officiels dans leur comité ou territoire

**Du Mercredi 04 décembre 2024 à partir de 12h00**

**Au vendredi 06 décembre 2024 jusqu'à 12h00**

Au CREPS Centre Val de Loire

48 Avenue du Maréchal JUIN – 18000 BOURGES

**CELA CONCERNE LES ELEVES, FILLES ET GARÇONS**

- Scolarisés dans un établissement dont l'Association Sportive est affiliée à l'UGSEL et licenciés à l'UGSEL à la date du stage
- Motivés par la fonction de juge
- En classe de : 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>
- Les enseignants d'EPS souhaitant accompagner et suivre la formation de juge national (différente de juge arbitre)

**DURANT CETTE FORMATION SERONT ABORDES :**

- Le règlement général
- Les règlements spécifiques, de lancers, de sauts ou de courses

**A L'ISSUE DE CE STAGE :**

Une évaluation pratique sera faite lors des championnats nationaux

Une certification UGSEL sera délivrée en fin de formation relative à l'évaluation écrite et pratique (Jeune Officiel sauts et / ou lancers et/ou courses ou Juge Adulte National UGSEL) Ainsi chaque stagiaire sera convoqué lors d'un championnat national UGSEL pour officier et valider cette formation.

L'enseignement est dispensé par des membres experts de la Commission Technique Nationale d'athlétisme et formateurs FFA

**DUREE DE LA FORMATION :**

- Début : Mercredi 4 décembre à partir de 12h00
- Fin : Vendredi 6 décembre 2022 à 12h00

**POUR S'INSCRIRE :**

- Remplir le questionnaire via ce lien : [CLIQUER ICI](#)

Tous les champs obligatoires doivent être correctement renseignés. La date limite d'envoi de la candidature est fixée pour le **15 novembre 2024**

**Patricia PETIT**

Responsable technique des compétitions sports collectifs  
En charge du suivi des jeunes officiels  
277 rue saint Jacques -75240 PARIS CEDEX05  
06 03 44 31 24 [p-petit@ugsel.org](mailto:p-petit@ugsel.org)

**L'effectif sera maximum de 40 :**

- 15 jeunes : 4<sup>ème</sup> /3<sup>ème</sup> – 3 par territoires en fonction de la participation du nombre de territoire
- 15 jeunes : 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup> – 3 par territoires en fonction de la participation du nombre de territoire
- 10 Adultes : enseignants

Les candidatures seront retenues et validées par les formateurs en fonction des critères suivants :

- Les jeunes ayant suivi une formation départementale ou régionale ou nationale
- Ordre chronologique d'arrivée des inscriptions.

Une confirmation de participation au stage sera adressée aux candidats retenus.

#### **PRISE EN CHARGE ET REGLEMENT DU STAGE**

Ce stage fera l'objet d'un contrat d'objectifs avec le ministère de la Jeunesse et des Sports.

**Une participation aux frais** d'hébergement et de restauration de **80 €** est demandée et devra être jointe à la confirmation d'inscription. La photocopie de la licence devra être fournie lors du stage. L'UGSEL Nationale se réserve le droit de ne pas retenir les candidats dont la participation n'aura pas été réglée avant l'ouverture du stage. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de justificatifs.

#### **TRANSPORT**

**Chaque stagiaire est attendu à partir de 12h00 le mercredi 4 décembre 2024** au centre de formation CREPS CVL

**Chaque stagiaire est libéré à 12h00 le 6 décembre 2024** au centre de formation CREPS CVL (possibilité de prendre le train au départ de bourges à 13h)

Chaque stagiaire devra prévoir son mode de transport. (À préciser sur la confirmation de participation)

Le bus de ville ligne A ou B au départ de la gare SNCF de BOURGES (l'arrêt est sur votre droite, en sortant de la gare) et le terminus de ces deux lignes est : CREPS CVL. Vous êtes arrivés au centre de formation. Idem pour le retour.

Les billets de train aller/retour, doivent être réservés en fonction des horaires de la formation. Il n'y aura aucune prise en charge de transport en dehors de ces horaires.